## L'assurance scolaire : obligatoire ou pas ?

L'assurance scolaire couvre les dommages que votre enfant pourrait occasionner à un tiers ; l'établissement scolaire est lui-même assuré pour toutes les activités obligatoires inscrite dans l'emploi du temps de l'élève.

Encadrement selon le type de sortie		
Type de sortie		École élémentaire
Sortie sans nuitée (ré-	2 adultes : l'enseignant de la	2 adultes : l'enseignant de la
gulière ou occasion-	classe + un autre adulte.	classe + un autre adulte.
nelle)	À partir du 17ème élève, un	À partir du 31ème élève, un
	adulte supplémentaire pour 8	adulte supplémentaire pour 15
	enfants.	enfants.
Sortie avec nuitée(s)	2 adultes : l'enseignant de la	2 adultes : l'enseignant de la
	classe + un autre adulte.	classe + un autre adulte.
	À partir du 17ème élève, un	À partir du 21ème élève, un
	adulte supplémentaire pour 8	adulte supplémentaire pour 10
	enfants.	enfants.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21765.xhtml

Par contre, en ce qui concerne les activités facultatives, l'établissement scolaire vous imposera une assurance personnelle supplémentaire.

Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de votre assureur habituel ou lors d'un contrat proposé par une association de parents d'élèves. Et là, je dis « attention aux doublons » ; n'hésitez pas à comparer « tarifs » et « risques couverts »... vous pourriez avoir des surprises. Faîtes toujours jouer la concurrence. Sachez que plus la cotisation est forte, plus le coût total des sinistres est maîtrisé.

Vous avez une assurance « habitation » ? Donc, « une garantie responsabilité civile » qui couvrent les <u>dommages causés par votre enfant</u>, additionnée bien souvent d'une « garantie accident corporel » pour les <u>dommages subis</u>. Ensuite, vous pouvez souscrire un contrat supplémentaire pour les vols (du cartable par exemple), le rackett, les activités de loisirs, le trajet entre école et domicile.... mais, là, votre assureur pourra satisfaire toutes vos exigences.

## Pour en savoir plus :

Tranquille

Définition: http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/a/assurance-scolaire

Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) : <a href="http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1\_781714/fr/l-assurance-scolaire-est-elle-obligatoire?cc=fn">http://www.ffsa.fr/sites/jcms/p1\_781714/fr/l-assurance-scolaire-est-elle-obligatoire?cc=fn</a> 7313

UFC que choisir: http://www.quechoisir.org/argent-assurance/assurance/assurance-des-

personnes/actualite-assurance-scolaire-conseillee-mais-pas-obligatoire/? <a href="https://doi.org/10.1007/ncmpaign-nlh140904">https://doi.org/10.1007/ncmpaign-nlh140904</a>

http://cafesanssucre.over-blog.com/article-l-assurance-scolaire-obligatoire-ou-pas-124507628.html